

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 11 (1866)
Heft: 12

Buchbesprechung: Esquisse des événements militaires et politiques des Etats-Unis de 1861 à 1865 [Lecomte]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 05.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

connaissance. L'artillerie elle-même pouvait se trouver fort mal d'un soutien qui la suivait de mauvaise grâce.

Les compagnies isolées et les demi-bataillons ne peuvent certainement pas être mieux employés que pour soutiens. Si dans les cours de répétition et les rassemblements on leur donne l'occasion de faire ce service avec les batteries auxquelles ils sont attachés, non seulement ils y prendront goût, mais encore les relations respectives des officiers et de la troupe des deux armes deviendront plus étroites. L'artillerie de réserve formant un tout, il convient de lui affecter un corps spécial pour soutien, puisqu'aucune brigade d'artillerie d'élite ne consentirait volontiers à lui céder même momentanément le sien.

Comme c'est à la landwehr qu'il incombe naturellement d'occuper les places fortes, et que les brigades isolées 28 et 29 peuvent être utilisées pour renforcer telle ou telle division, il convient de ne plus qualifier celles-ci de brigades de garnison. L'attribution d'une batterie de 4 liv. à la cavalerie de réserve était une exigence impérieuse de la tactique.

— Le Conseil fédéral a autorisé son département militaire d'avertir les fabricants d'armes qui ont conclu des conventions avec la Confédération pour des livraisons de nouveaux fusils d'infanterie, que l'administration militaire acceptera, pendant les six mois prochains, tous les fusils d'infanterie à la nouvelle ordonnance qui pourront être livrés par ces fabriques au-delà du nombre convenu, en tant que ces fusils auront été régulièrement contrôlés et reconnus admissibles.

BIBLIOGRAPHIE.

GUERRE DE LA SÉCESSION : *Esquisse des événements militaires et politiques des Etats-Unis de 1861 à 1865*, par M. le lieutenant-colonel fédéral LECOMTE.

Le premier volume de cet ouvrage, sorti dernièrement de presse, vient à peine d'être lancé dans le public européen par la librairie Tanera, de Paris, que déjà les journaux militaires s'en emparent à l'envi pour l'analyser et le commenter dans les termes les plus flatteurs. « Passionné pour son art, dit le *Moniteur de l'armée*, le colonel Lecomte n'a pas hésité à traverser deux fois l'Atlantique, en 1862 et en 1865, pour se mettre en contact plus direct avec les acteurs de ce grand drame, et reconnaître lui-même le terrain sur lequel les deux peuples se sont heurtés. C'est donc un témoin oculaire qui déroule devant nous le tableau des péripéties de cette longue et terrible lutte; c'est avec un spectateur, nous dirions presque un acteur, que le lecteur assiste à cette succession de scènes sanglantes dont l'issue, si longtemps douteuse, a tenu en suspens pendant quatre ans l'Europe attentive et émue. M. Lecomte peut espérer, en France, un accueil franc et sympathique, car aux nombreuses preuves d'aptitude critique qu'il a déjà données, il joint particulièrement, dans le cas présent, la double garantie d'une préparation consciencieuse et d'un jugement mûri par l'étude sur le vif des hommes et des choses dont il va parler. »

Nous ajouterons que cet ouvrage, à côté de son intérêt plus spécialement militaire, s'adresse également au grand public lettré, et qu'il sera lu et médité avec fruit par l'homme politique, le penseur et l'historien. Le caractère même de la lutte engagée a contraint fréquemment l'auteur à sortir du domaine purement militaire pour traiter parallèlement les diverses questions d'ordre politique et social qui étaient en jeu et qui exerçaient une influence si considérable sur la marche des opérations. Et ces questions-là, disons-le, l'auteur les aborde avec la même clarté, la même élévation de vues, la même autorité.

Peut-être ne résisterons-nous pas au plaisir de détacher quelques feuillets de ce premier volume et d'en faire part à nos lecteurs ; ce sera là, nous n'en doutons pas, le meilleur moyen de les engager à lire dans son entier cet important ouvrage.

(*Nouvelliste vaudois.*)



RÉPARTITION DE L'ARMÉE FÉDÉRALE.

Commandant en chef. Vacat.

Chef d'état-major. id.

Adjudant-général. id.

Les officiers suivants sont répartis dans le grand état-major général et mis à la disposition du général en chef qui choisira parmi eux des commandants spéciaux, des adjudants, des chefs de bureaux, etc.

Dans l'état-major général : MM. les colonels fédéraux Funk, Alex., à Nidau ; Veret, Jacques, à Nyon ; von Linden, Louis, à Thoune ; Crinsoz de Cottens, Henri, à Genève ; Hofstetter, Gustave, à Berne ; Gautier, Emile, à Cologny ; Welti, Emile, à Aarau ; les lieutenants-colonels fédéraux Christ, Louis, à Coire ; Feiss, Joachim, à Berne ; Vœgeli, Arnold, à Zurich ; les majors fédéraux Wegman, Jean, à Zurich ; Henchoz, Rodolphe, à Aigle ; Testaz, Henri, à Bex ; Nicolet, Alcide, à Neuchâtel ; Pfyffer, Alphonse, à Lucerne ; les capitaines Tribelhorn, Jean-Albert, à Zurich ; Marcuard, Frédéric, à Berne ; Roth, Arnold, à Paris ; Wegmann, Jacob, à Zurich ; le 1^{er} lieutenant Vernet, Albert, à Genève.

Dans l'état-major du génie : Aubert, Louis, à Lausanne, colonel fédéral ; Siegfried, Hermann, à Berne, lieutenant-colonel ; Froté, Eugène, à Porrentruy, major ; Cuénod, Emile, à Zurich, capitaine ; Vicarino, César, à Fribourg, 1^{er} lieutenant ; Buttica, Charles, à Lausanne, 1^{er} lieutenant ; de Saussure, Victor, à Yverdon, 1^{er} lieutenant.

Dans l'état-major d'artillerie : Delarageaz, L.-Henri, à Lausanne, colonel fédéral ; Wehrli, H., à Thoune, colonel fédéral, d'Erlach, Franz, à Berne, lieutenant-colonel ; von Edlibach, Gérold, à Zurich, major ; Grandjean, Jules, à la Chaux-de-Fonds, major ; Brun, Arthur, à Bologne, capitaine ; Fornerod, Aug., à Avenches, 1^{er} sous-lieutenant ; Wild, Léopold, à Küsnacht (Zurich), 1^{er} sous-lieutenant ; Mayor, Const., à Montreux, 1^{er} sous-lieutenant.

L'*adjudant-général* qui reste à nommer aura : pour 1^{er} adjudant (chef de bureau pour le service), Van Berchem, Williams, à Crans, lieutenant-col. ; préposé aux rapports : Stauffer, Ch., à Berne, major.

Pour 2^{me} adjudant (commandant de place au quartier-général) : Curti, Ch., à Rapperschwyll, major.